

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 725** Subventions (14.000 euros) à 5 associations du 16e arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Les Amis du Théâtre Le Ranelagh, Association Cœur d'Auteuil, Association culturelle et caricative Passy-Mozart, Seizièm'Art et Culture et Bibliothèque pour tous ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Les Amis du Théâtre Le Ranelagh, 5 rue des Vignes 75016 Paris au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-08583, n° simpa 180682

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.300 euros est attribuée à l'Association Cœur d'Auteuil, 1 Avenue du Colonel Bonnet 75016 Paris au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-9532, n° simpa 180436

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association culturelle et caricative Passy Mozart 88 rue de l'Assomption 75016 Paris au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-09005, n° simpa 53721

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Seizièm'Art, 16 avenue René Boylesve directement, au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-04550, n° simpa 19269

Article 5 : Une subvention d'un montant de 4.700 euros est attribuée à l'association Culture et bibliothèque pour tous dont 700 euros sur proposition de la Mairie du 16e, 22, rue Cauchy 75015, au titre de ses actions en 2019. N° de dossiers, 2019-08262, 2019-03328 n° simpa 19714

Article 6 : La dépense correspondante, d'un montant de 14.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**